

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00218

Numéro SIREN : 350 058 970

Nom ou dénomination : ATHEX

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2018 sous le numéro de dépôt 6263

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

ORATIO AVOCATS ANGERS
4 rue PAPIAU DE LA VERRIE
BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

V/REF : C05485ST/LBN
N/REF : 89 B 218 / 2018-B-6263

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 08/06/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

ATHEX
Société par actions simplifiée
Zone d'Activités du Bocage
49610 Mozé-sur-Louet

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-6263 le 08/06/2018

R.C.S. ANGERS 350 058 970 (89 B 218)

Fait à ANGERS le 08/06/2018,

LE GREFFIER



M. A. L.

Le **08 JUIN 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 336 537,74 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux titulaires d'actions de préférence
pour..... 47 000,00 euros
soit 470 euros par action de préférence

A titre de dividendes aux titulaires d'actions ordinaires
pour..... 180 000,00 euros
soit 200 euros par action ordinaire

Au compte « autres réserves »..... 109 537,74 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 227 000 euros ;
- les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80 %, non libératoire de l'impôt sur le revenu, conformément à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire de 12,80 %, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire et les prélèvements sociaux sont reversés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des distributions, lorsque l'établissement payeur est situé en France.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué ci-après le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible à l'abattement de 40%	Revenu non éligible à l'abattement de 40%
31/12/2016	200 000,00 €	200 000,00 €	/
31/12/2015	/	/	/
31/12/2014	/	/	/

Nous vous rappelons que suivant décisions en date du 1^{er} juin 2016, une somme de 200 000 euros a été distribuée par prélèvement sur le compte

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 Juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Société AUBETEX,
la Présidente



STREGO Angers
4 rue Papiou de la Verrie
BP 70948
49009 Angers Cedex 01
T : 02 41 66 77 88
F : 01 57 67 47 12
strego.angers@strego.fr

SAS ATHEX

Travaux de menuiserie bois et PVC

ZA DU BOCAGE
49610 MOZE SUR LOUET

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

comptes certifiés conformes
fdp

Etats Financiers

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 760	781	979	1 155
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	179 954	142 553	37 401	64 474
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	855 158	821 465	33 692	104 327
Autres immobilisations corporelles	646 072	452 440	193 632	264 321
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 888		66 888	66 855
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 751 356	1 417 239	334 117	502 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	321 432	83 204	238 228	327 386
En-cours de production (biens et services)	273 370		273 370	284 858
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 552		3 552	8 522
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 726 265	128 978	1 597 287	1 719 096
Autres créances	536 311		536 311	439 141
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	516 545		516 545	510 178
Disponibilités	1 031 686		1 031 686	553 993
Charges constatées d'avance (3)	27 530		27 530	41 906
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 436 690	212 182	4 224 508	3 885 079
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 188 046	1 629 421	4 558 625	4 387 736

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 388 002	2 400 665
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	336 538	187 337
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	40 254	108 304
Total I	2 984 794	2 916 306
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 225	6 225
Provisions pour charges		
Total III	6 225	6 225
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 063	101 233
Emprunts et dettes diverses (3)	7 431	7 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 934	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816 149	818 323
Dettes fiscales et sociales	336 073	262 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 224
Autres dettes	18 655	1 257
Produits constatés d'avance (1)	350 301	266 728
Total IV	1 567 606	1 465 205
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	4 558 625	4 387 736

(1) Dont à plus d'un an (a)

30 010

(1) Dont à moins d'un an (a)

1 558 673

1 435 195

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

 Compte de Résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	15 849	44 158
Production vendue (services)	9 277 309	8 713 376
Chiffre d'affaires net	9 293 158	8 757 534
Dont à l'exportation	53 619	65 711
Production stockée	-11 488	-20 254
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 900	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	237 830	117 504
Autres produits	4 064	2 453
Total I	9 536 463	8 857 237
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 476 321	2 781 872
Variations de stock	84 183	-23 458
Autres achats et charges externes (a)	3 710 805	3 085 960
Impôts, taxes et versements assimilés	177 378	157 630
Salaires et traitements	1 526 839	1 515 776
Charges sociales	892 363	889 320
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	188 292	251 653
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	83 204	78 229
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	-41	2 118
Total II	9 139 343	8 739 100
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	397 120	118 136
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	32	32
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 011	1 287
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 564
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 367	20 033
Total V	11 410	22 916
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	872	2 058
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	872	2 058
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	10 538	20 858
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	407 658	138 994

 Compte de Résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		7 342
Sur opérations en capital	5 500	27 550
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	74 346	75 001
Total produits exceptionnels (VII)	79 846	109 894
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 595	3 661
Sur opérations en capital	2 295	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 296	17 664
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 186	21 325
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	69 660	88 569
Participation des salariés aux résultats (IX)	25 800	
Impôts sur les bénéfices (X)	114 980	40 226
Total des produits (I+III+V+VII)	9 627 719	8 990 046
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 291 181	8 802 709
BENEFICE OU PERTE	336 538	187 337
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	145 528	144 660
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 011	1 046
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATHEX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 558 625 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 336 538 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Règles et méthodes comptables**Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	171 279	11 959		183 238
Immobilisations incorporelles	171 279	11 959		183 238
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	854 444	714		855 158
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	466 959	2 183		469 142
- Matériel de transport	112 400	6 500	8 100	110 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 472	658		66 130
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 499 275	10 055	8 100	1 501 230
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	66 855	32		66 888
Immobilisations financières	66 855	32		66 888
ACTIF IMMOBILISE	1 737 410	22 046	8 100	1 751 356

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Le fonds commercial sis ZA du BOCAGE a été acquis	1 524			1 524
Total	1 524			1 524

Le fonds commercial sis ZA DU BOCAGE a été acquis le 15 mars 1993.

Les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée ne font pas l'objet d'un amortissement.

Notes sur le bilan

Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par exercice. Pour les besoins des tests de dépréciation, les fonds commerciaux sont affectés aux groupes d'actifs auxquels ils appartiennent. La valeur nette comptable du groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisée attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, au fonds commercial puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

Le fonds commercial est affecté au groupe d'actif correspondant à l'activité de l'entité dans son ensemble.

Le test de dépréciation effectué conclue qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 126	39 208		143 334
Immobilisations incorporelles	104 126	39 208		143 334
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels	750 117	71 349		821 465
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	243 965	49 396		293 361
- Matériel de transport	94 075	13 574	5 805	101 844
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 470	14 766		57 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 130 627	149 084	5 805	1 273 905
ACTIF IMMOBILISE	1 234 752	188 292	5 805	1 417 239

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 356 993 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	66 888		66 888
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 726 265	1 726 265	
Autres	536 311	536 311	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 530	27 530	
Total	2 356 993	2 290 105	66 888

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS A OBTENIR	33 491
ASSOCIES INTERETS COURUS	3 825
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	46 295
BANQUES PROD. A RECEVOIR	5 810
Total	89 421

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 128 978 euros.

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 200 000 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	108 304	6 296	74 346	40 254
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	108 304	6 296	74 346	40 254

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation

Financières

Exceptionnelles

6 296

74 346

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		6 225			6 225
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		6 225			6 225

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 558 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	30 063	30 063		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	816 149	816 149		
Dettes fiscales et sociales	336 073	336 073		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 087	26 087		
Produits constatés d'avance	350 301	350 301		
Total	1 558 673	1 558 673		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés sur l'exercice	71 056
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	7 431

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 7 431 euros.

Charges à payer

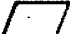
	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	89 891
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	53
DETTES SUR PARTICIPATION	25 800
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	37 507
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	30 290
ETAT AUTRES CH. A PAYER	7 442
TAXE APPRENT. A PAYER	11 364
EFFORT CONSTRUCTO A PAYER	7 520
AGEFIPH A PAYER	7 971
CODIFA A PAYER	242
Total	218 079

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	27 530		
Total	27 530		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	350 301		
Total	350 301		

 Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 950 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations
Effectif

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
ETAM	21	
Ouvriers	20	4
Total	49	4

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			690 000	20 203	710 203
Cumul exercices antérieurs			222 427	3 872	226 299
Dotations de l'exercice			138 000	5 051	143 051
Amortissements			360 427	8 923	369 350
Cumul exercices antérieurs			233 471	4 340	237 810
Exercice			140 321	5 208	145 528
Redevances payées			373 791	9 547	383 338
A un an au plus			140 321	5 208	145 528
A plus d'un an et cinq ans au plus			187 492	6 075	193 567
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			327 812	11 283	339 095
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 900	2 020	8 920
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			6 900	2 020	8 920
Montant pris en charge dans l'exercice			140 321	5 207	145 528

Autres informations

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.30 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 226 238 €.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

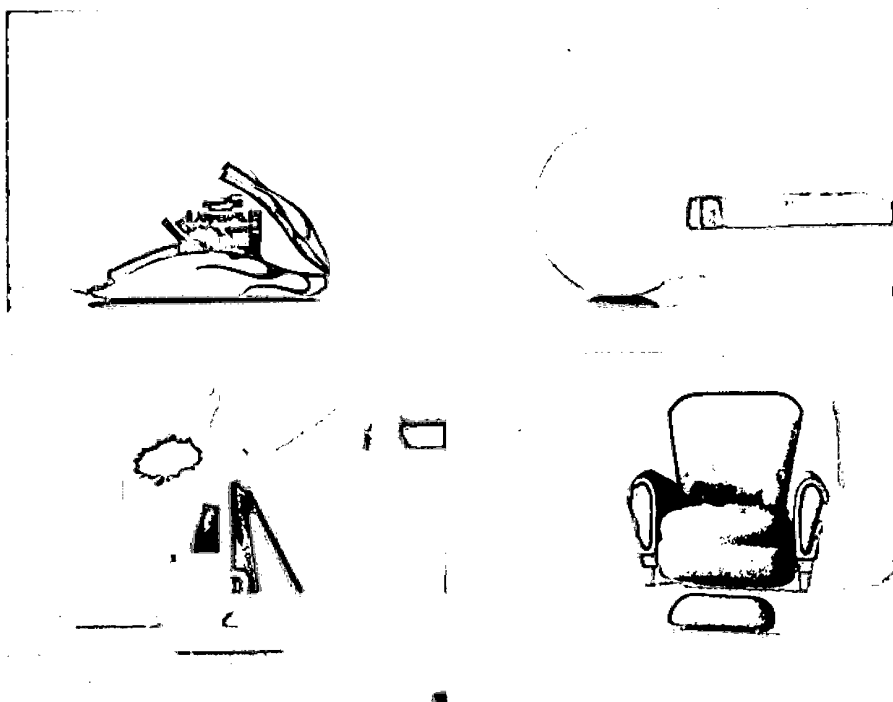
Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 98 438 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE vient en diminution des charges d'exploitation. Il est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Ce crédit est fiscalement non imposable.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de son fonds de roulement.

4 bonnes raisons de choisir Altonéo



Audit • Expertise-Comptable • Droit • Conseil • Ressources humaines • Informatique

SAS ATHEX
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société ATHEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATHEX SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme le souligne la note "**Stocks**" de l'annexe des comptes annuels, les matières premières sont évaluées à leur coût d'acquisition, les encours de production à leur coût de production. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives appliquées pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné l'approche utilisée par la société concernant les stocks, et sur la base des éléments disponibles, mis en œuvre des tests pour vérifier les évaluations retenues et valider leur valeur d'inventaire.

Comme le souligne le paragraphe de l'annexe portant sur les "**Créances**", les créances sont valorisées à leur valeur nominale ; une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues, nous avons été conduits à tester le recouvrement des créances clients significatives et la correcte évaluation des créances d'exploitation inscrites à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

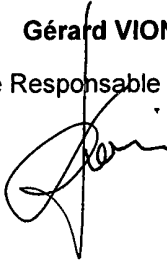
Fait à Angers, le 18 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT

Gérard VION

Associé Responsable Technique



Philippe HUET

Associé Représentant Légal



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 760	781	979	1 155
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles	179 954	142 553	37 401	64 474
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	855 158	821 465	33 692	104 327
Autres immobilisations corporelles	646 072	452 440	193 632	264 321
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 888		66 888	66 855
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 751 356	1 417 239	334 117	502 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	321 432	83 204	238 228	327 386
En-cours de production (biens et services)	273 370		273 370	284 858
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 552		3 552	8 522
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 726 265	128 978	1 597 287	1 719 096
Autres créances	536 311		536 311	439 141
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	516 545		516 545	510 178
Disponibilités	1 031 686		1 031 686	553 993
Charges constatées d'avance (3)	27 530		27 530	41 906
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 436 690	212 182	4 224 508	3 885 079
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 188 046	1 629 421	4 558 625	4 387 736

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 388 002	2 400 665
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	336 538	187 337
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	40 254	108 304
Total I	2 984 794	2 916 306
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 225	6 225
Provisions pour charges		
Total III	6 225	6 225
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 063	101 233
Emprunts et dettes diverses (3)	7 431	7 077
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 934	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816 149	818 323
Dettes fiscales et sociales	336 073	262 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 224
Autres dettes	18 655	1 257
Produits constatés d'avance (1)	350 301	266 728
Total IV	1 567 606	1 465 205
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	4 558 625	4 387 736
(1) Dont à plus d'un an (a)		30 010
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 558 673	1 435 195
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	15 849	44 158
Production vendue (services)	9 277 309	8 713 376
Chiffre d'affaires net	9 293 158	8 757 534
Dont à l'exportation	53 619	65 711
Production stockée	-11 488	-20 254
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 900	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	237 830	117 504
Autres produits	4 064	2 453
Total I	9 536 463	8 857 237
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 476 321	2 781 872
Variations de stock	84 183	-23 458
Autres achats et charges externes (a)	3 710 805	3 085 960
Impôts, taxes et versements assimilés	177 378	157 630
Salaires et traitements	1 526 839	1 515 776
Charges sociales	892 363	889 320
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	188 292	251 653
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	83 204	78 229
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	-41	2 118
Total II	9 139 343	8 739 100
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	397 120	118 136
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	32	32
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 011	1 287
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 564
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 367	20 033
Total V	11 410	22 916
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	872	2 058
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	872	2 058
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	10 538	20 858
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	407 658	138 994

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		7 342
Sur opérations en capital	5 500	27 550
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	74 346	75 001
Total produits exceptionnels (VII)	79 846	109 894
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 595	3 661
Sur opérations en capital	2 295	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 296	17 664
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 186	21 325
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	69 660	88 569
Participation des salariés aux résultats (IX)	25 800	
Impôts sur les bénéfices (X)	114 980	40 226
Total des produits (I+III+V+VII)	9 627 719	8 990 046
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 291 181	8 802 709
BENEFICE OU PERTE	336 538	187 337
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	145 528	144 660
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 011	1 046
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATHEX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 558 625 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 336 538 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	171 279	11 959		183 238
Immobilisations incorporelles	171 279	11 959		183 238
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	854 444	714		855 158
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	466 959	2 183		469 142
- Matériel de transport	112 400	6 500	8 100	110 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 472	658		66 130
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 499 275	10 055	8 100	1 501 230
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	66 855	32		66 888
Immobilisations financières	66 855	32		66 888
ACTIF IMMOBILISE	1 737 410	22 046	8 100	1 751 356

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Le fonds commercial sis ZA du BOCAGE a été acquis	1 524			1 524
Total	1 524			1 524

Le fonds commercial sis ZA DU BOCAGE a été acquis le 15 mars 1993.

Les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée ne font pas l'objet d'un amortissement.

Notes sur le bilan

Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par exercice. Pour les besoins des tests de dépréciation, les fonds commerciaux sont affectés aux groupes d'actifs auxquels ils appartiennent. La valeur nette comptable du groupe d'actifs est comparée à sa valeur actuelle, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Ceux-ci correspondent à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisée attendus de l'actif ou du groupe d'actifs.

Si la valeur actuelle d'un groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée sur un groupe d'actifs, cette dépréciation est allouée, en premier, au fonds commercial puis aux autres actifs appartenant à ce groupe d'actifs.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

Le fonds commercial est affecté au groupe d'actif correspondant à l'activité de l'entité dans son ensemble.

Le test de dépréciation effectué conclue qu'aucune dépréciation ne s'avère nécessaire.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 126	39 208		143 334
Immobilisations incorporelles	104 126	39 208		143 334
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels	750 117	71 349		821 465
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	243 965	49 396		293 361
- Matériel de transport	94 075	13 574	5 805	101 844
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 470	14 766		57 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 130 627	149 084	5 805	1 273 905
ACTIF IMMOBILISE	1 234 752	188 292	5 805	1 417 239

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 356 993 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	66 888		66 888
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 726 265	1 726 265	
Autres	536 311	536 311	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 530	27 530	
Total	2 356 993	2 290 105	66 888
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS A OBTENIR	33 491
ASSOCIES INTERETS COURUS	3 825
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	46 295
BANQUES PROD. A RECEVOIR	5 810
Total	89 421

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 128 978 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	108 304	6 296	74 346	40 254
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	108 304	6 296	74 346	40 254
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		6 296	74 346	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	6 225				6 225
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	6 225				6 225

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 558 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	30 063	30 063		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	816 149	816 149		
Dettes fiscales et sociales	336 073	336 073		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26 087	26 087		
Produits constatés d'avance	350 301	350 301		
Total	1 558 673	1 558 673		

Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	71 056			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	7 431			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 7 431 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	89 891
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	53
DETTES SUR PARTICIPATION	25 800
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	37 507
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	30 290
ETAT AUTRES CH. A PAYER	7 442
TAXE APPRENT. A PAYER	11 364
EFFORT CONSTRUCTO A PAYER	7 520
AGEFIPH A PAYER	7 971
CODIFA A PAYER	242
Total	218 079

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	27 530		
Total	27 530		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	350 301		
Total	350 301		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 950 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 53 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	
ETAM	21	
Ouvriers	20	4
Total	49	4

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			690 000	20 203	710 203
Cumul exercices antérieurs			222 427	3 872	226 299
Dotations de l'exercice			138 000	5 051	143 051
Amortissements			360 427	8 923	369 350
Cumul exercices antérieurs			233 471	4 340	237 810
Exercice			140 321	5 208	145 528
Redevances payées			373 791	9 547	383 338
A un an au plus			140 321	5 208	145 528
A plus d'un an et cinq ans au plus			187 492	6 075	193 567
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			327 812	11 283	339 095
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 900	2 020	8 920
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			6 900	2 020	8 920
Montant pris en charge dans l'exercice			140 321	5 207	145 528

Autres informations

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.30 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 226 238 €.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 98 438 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE vient en diminution des charges d'exploitation. Il est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Ce crédit est fiscalement non imposable.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de son fonds de roulement.